



# Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

## Procès-Verbal

Le 15 janvier 2018

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-André-Avellin**

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,  
Michel Hay

Alexandre Lafleur  
Sophie Lamoureux

Marc Ménard,

Est en absence justifiée: M. Jean-René Carrière

formant quorum et siégeant sous la présidence du Maire-suppléant, madame Lorraine Labrosse. Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire trésorière, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire-suppléant soumet l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 4, 5, 11 et 14 décembre 2017;
4. Propos du Maire et des Conseillers;
5. Adoption des dépenses;
6. Première période de questions;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**
  - 7.1. **Conseil :**
    - 7.1.1. Nomination – Représentant pour l'AGA de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau inc.
  - 7.2. **Législation :**
    - 7.2.1. Avis de motion :
      - 7.2.1.1. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 294-17 « Règlement de tarification relatif au Complexe Whissell »
      - 7.2.1.2. Avis de motion – Adoption d'un règlement pour la création d'une réserve en eau usée

|            |
|------------|
|            |
| _____      |
| Maire      |
| _____      |
| Sec. Très. |

7.2.2. Règlements :

7.2.2.1. Premier projet de règlement modifiant le Règlement 294-17 « Règlement de tarification relatif au Complexe Whissell »

7.3. **Administration** :

7.3.1. Gestion :

7.3.1.1. Embauche permanente - Adjointe au responsable de l'animation culturelle, de sports et loisirs

7.3.1.2. Formation Proloc

7.3.1.3. Délégation – Assemblées et résolutions

7.3.1.4. Autorisation – Demande de subventions à Emploi-Québec

7.3.1.5. Modification – Résolution 1712-627EX « Formations 2018 »

7.3.2. Finances :

7.3.3. Demandes diverses / Dons :

7.3.3.1. Demande de soutien financier – Projets en plein-air pour la jeunesse

7.3.3.2. Demande de soutien financier – Activités dans le cadre du Carnaval 2018

7.4. **Sécurité publique** :

7.4.1. Sécurité civile :

7.4.2. Sécurité incendie :

7.5. **Voirie municipale/ Hygiène du milieu** :

7.5.1. Adjudications de contrats :

7.5.2. Soumission :

7.5.2.1. Autorisation pour appel d'offres - Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable

7.5.2.2. Autorisation pour appel d'offres – Services professionnels pour la mise à jour du chapitre 2 des ouvrages d'assainissement et plan de gestion de débordement

7.5.2.3. Autorisation pour appel d'offres pour l'achat de matériaux, de biens et services et la location d'équipements pour les travaux généraux pour l'année 2018

7.5.2.4. Autorisation pour appel d'offres - Services professionnels de réhabilitation des tuyaux et mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> conduite suite au plan d'intervention

7.5.3. Divers

7.6. **Aménagement, urbanisme et environnement** :

7.6.1. Mandat - Membres du Comité consultatif d'urbanisme (sièges impairs)

7.6.2. Demande de dérogation mineure – 1021, Route 321 Nord

7.6.3. Demande de PIIA – 156, rue Principale

7.6.4. Nomination chemin privé - chemin Valdie

7.7. **Loisirs**

7.7.1. Demande de subvention à Emploi Été Canada

7.7.2. Colloque – Rendez-vous Québécois

7.7.3. Demande de gratuité – Journée régionale de la vie active

8. Correspondance à la Secrétaire-trésorière;

9. Rapport des comités;

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

10. Varia;

- 10.1 Nomination – Coordonnatrice mesures d'urgence
- 10.2 Demande de locaux – Cours d'informatique au Club Vallée d'Or
- 10.3 Demande de don – Chevaliers de Colomb Conseil 3007
- 10.4 Demande d'autorisation – Marche pour les femmes
- 10.5 Acceptation – Activités des mois de janvier à mars
- 10.6 Demande de don – Centre d'action culturelle et Festin de livres

11. Calendrier mensuel;

| Date | Heure | Rencontre |
|------|-------|-----------|
|      |       |           |
|      |       |           |

12. Deuxième période de questions;

13. Levée de l'assemblée.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**1801-01**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

*ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1801-02**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté en ajoutant les items suivants :*

- 10.1 Nomination – Coordonnatrice mesures d'urgence
- 10.2 Demande de locaux – Cours d'informatique au Club Vallée d'Or
- 10.3 Demande de don – Chevaliers de Colomb Conseil 3007
- 10.4 Demande d'autorisation – Marche pour les femmes
- 10.5 Acceptation – Activités des mois de janvier à mars
- 10.6 Demande de don – Centre d'action culturelle et Festin de livres

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU 4, 5, 11 ET 18 DÉCEMBRE 2017**

**1801-03**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

*ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des réunions du 4, 5, 11 et 14 décembre 2017 sont adoptés.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

|                     |
|---------------------|
|                     |
| _____<br>Maire      |
|                     |
| _____<br>Sec. Très. |

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

*Il n'y a eu aucun propos des membres du Conseil.*

5. **ADOPTION DES DÉPENSES**

**1801-04**

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 11 janvier 2018, telles que déposées par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

**IL EST RÉSOLU QUE** les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de **189 792,03\$** pour les dépenses courantes autorisées par le Règlement 115-07 et de **203 049,42\$** pour toutes les autres dépenses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale et  
Secrétaire-trésorière

6. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION**

*Il y a eu intervention parmi les gens du public.*

7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES**

7.1. **CONSEIL :**

7.1.1. **NOMINATION – REPRÉSENTANT POUR L'AGA DE LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC.**

**1801-05**

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit nommer un membre du Conseil à titre de représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc. pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

**ET RÉSOLU QUE** les membres du Conseil de la municipalité de Saint-André-Avellin nomment monsieur Marc Ménard en tant que représentant pour siéger à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des Transports adapté et collectif de Papineau inc. pour l'année 2018.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

7.2. **LÉGISLATION :**

7.2.1. AVIS DE MOTION :

7.2.1.1. **AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294-17 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIF AU COMPLEXE WHISSELL »**

**AVIS DE MOTION**

**1801-01AM**

*Madame la conseillère Sophie Lamoureux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 294-17 « Règlement de tarification relatif au Complexe Whissell ».*

*En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.*

7.2.1.2. **AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE EN EAU USÉE**

**AVIS DE MOTION**

**1801-02AM**

*Madame la conseillère Sophie Lamoureux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement pour la création d'une réserve en eau usée.*

*En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de la lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil auront copie du règlement avant son approbation.*

7.2.1.3. **AVIS DE MOTION –**

7.2.2. RÈGLEMENTS :

7.2.2.1. **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294-17 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIF AU COMPLEXE WHISSELL »**

**1801-06**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 310-18**

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 294-17 « RÈGLEMENT DE TARIFICATION RELATIF AU COMPLEXE WHISSELL »**

CONSIDÉRANT QUE *l'avis de motion du présent premier projet de règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018;*

CONSIDÉRANT QUE *le présent premier projet de règlement est adopté selon les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, RLRQ c. F-2.1;*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

*QUE le conseil décrète ce qui suit :*

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Pour les fins du présent règlement, un OBNL est un organisme à but non lucratif, c'est-à-dire une compagnie dûment incorporée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies, RLRQ c. C-38., ayant son siège social à Saint-André-Avellin.

**ARTICLE 3**

Tous les tarifs fixés par le présent règlement ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) lesquelles doivent être ajoutées au moment de la facturation lorsqu'exigible.

**Tarification des salles**

1<sup>o</sup> Pour la location d'une ou plusieurs salles avec gérance du bar par la Municipalité :

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| ▪ 1 salle        | 100 \$ par jour |
| ▪ 2 salles       | 125 \$ par jour |
| ▪ 3 salles       | 150 \$ par jour |
| ▪ Grande salle   | 200 \$ par jour |
| ▪ ½ grande salle | 150 \$ par jour |

2<sup>o</sup> Pour la location d'une ou plusieurs salles à l'heure pour des cours, des réunions ou toutes autres activités similaires :

|            |                 |
|------------|-----------------|
| ▪ 1 salle  | 15 \$ / l'heure |
| ▪ 2 salles | 21 \$ / l'heure |
| ▪ 3 salles | 27 \$ / l'heure |
| ▪ Cuisine  | 15 \$ / l'heure |

3<sup>o</sup> Pour la location pour des activités sportives :

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| ▪ Grande salle | 15 \$ / l'heure |
| ▪ Écoles       | 15 \$ / l'heure |

4<sup>o</sup> Pour la location de salles par des OBNL ayant une adresse à Saint-André-Avellin, les forfaits annuels suivants sont offerts pour des locations sans service de bar :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| ▪ 1 à 12 réservations  | 50 \$  |
| ▪ 13 à 50 réservations | 125 \$ |
| ▪ 51 et plus           | 150 \$ |

▪ Pour le local de rangement, un tarif unique de 120\$ s'ajoute au forfait.

5<sup>o</sup> Pour la location de salles par des OBNL n'ayant pas d'adresse à Saint-André-Avellin, les forfaits annuels suivants sont offerts pour des locations sans service de bar :

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| ▪ 1 à 12 réservations  | 100 \$ par réservation |
| ▪ 13 à 50 réservations | 250 \$ par réservation |
| ▪ 51 et plus           | 300 \$ par réservation |

6<sup>o</sup> Pour le Festival Twist 170 \$ par jour

7<sup>o</sup> Pour le Festival Western 1 700 \$ pour 10 jours

Location de terrains

- 1<sup>o</sup> Pour la location du terrain de :
- Balle 10 \$ / l'heure  
75 \$ / journée  
200 \$ / 1 jour / tournoi
  - Soccer (adultes) 10 \$ / l'heure
  - Volleyball plage 10 \$ / l'heure
  - Tennis 5 \$ / l'heure / 1 terrain  
10 \$ / l'heure / 2 terrains

Location de temps de glace

- 1<sup>o</sup> Aréna Stéphane Richer :
- AHMPN régulier 40 \$ / l'heure
  - AHMPN tournoi 25 \$ / l'heure
  - Tournoi Adulte 30 \$ / l'heure
  - AHMPN extérieur 50 \$ / l'heure
  - C.S.CV. 40 \$ / l'heure
  - Jours de semaine 40 \$ / l'heure
  - Soirs et fins de semaine 110 \$ / l'heure
  - Après 22h30 65 \$ / l'heure
  - Organismes avec contrat 95 \$ / l'heure

**ARTICLE 4**

Le présent premier projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

LORRAINE LABROSSE  
MAIRE-SUPPLÉANT

---

MARIE-CLAUDE CHOQUETTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.3. **ADMINISTRATION :**

7.3.1. GESTION :

7.3.1.1. **EMBAUCHE PERMANENTE - ADJOINTE AU RESPONSABLE DE L'ANIMATION CULTURELLE, DES LOISIRS ET DES SPORTS**

**1801-07**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 1710-507 concernant l'embauche de l'adjointe au responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs, avec une probation de trois mois au salaire entendu;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est terminée et que cette employée satisfait les exigences du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

*ET RÉSOLU QUE le Conseil procède à l'embauche de l'employé numéro 71-203 au poste d'adjointe au responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs, selon les critères définis entre le Conseil municipal et l'employé;*

*ET QUE le Conseil autorise Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, à signer tout document à cet effet.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**7.3.1.2. FORMATION PROLOC**

**1801-08**

**CONSIDÉRANT** *la réorganisation administrative au Complexe multifonctionnel Whissell, il est nécessaire de former l'adjointe au responsable de l'animation culturelle, de sports et loisirs;*

**CONSIDÉRANT QUE** *le responsable de l'animation culturelle, de sports et loisirs a demandé, au fournisseur de logiciel de réservation Logilys, une soumission pour une formation sur les différentes possibilités qu'offre notre logiciel compte tenu de la complexité et les fonctions de ce dernier;*

**CONSIDÉRANT** *la réception d'une proposition à cet effet;*

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

**ET RÉSOLU QUE** *le Conseil municipal autorise l'adjointe au responsable de l'animation culturelle, de sports et loisirs à suivre la formation ci-dessus mentionnée, pour un **montant approximatif de 735,00\$ plus les taxes applicables** (la facturation sera faite en fonction des heures réelles).*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

**7.3.1.3. DÉLÉGATION – ASSEMBLÉES, PROCÈS-VERBAUX ET RÉSOLUTIONS**

**1801-09**

**CONSIDÉRANT QU'** *il est nécessaire pour la Municipalité de déléguer les pouvoirs nécessaires pour présider les assemblées du Conseil, rédiger les procès-verbaux et signer tous les documents à cet effet en l'absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;*

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*



**Municipalité de Saint-André-Avellin**

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal délègue à la Directrice générale adjointe les pouvoirs nécessaires afin de présider les assemblées du Conseil municipal, de rédiger les procès-verbaux ainsi que les résolutions et le pouvoir de signer tous les documents à cet effet en l'absence de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**7.3.1.4. AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS À EMPLOI-QUÉBEC**

**1801-10**

**CONSIDÉRANT QU'** *il y a différents projets pour des travaux prévus dans les secteurs de la voirie, de l'aréna, des parcs, du service d'incendie et d'urbanisme pour l'année 2018;*

**CONSIDÉRANT QUE** *la dépense est prévue au budget 2018, sous la rubrique rémunération des différents services visés par la demande de subvention;*

**EN CONSÉQUENCE,**

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à faire les demandes auprès du Centre local d'emploi de Papineauville concernant l'embauche de personnes en attente de travail ou prestataires d'assurance chômage ou d'assistance sociale pour les secteurs suivants et ce, dans le cadre d'une subvention d'Emploi-Québec :*

| Secteur           | Nbre/postes | Nbre/semaines | Nbre/d'heures | Salaire                                |
|-------------------|-------------|---------------|---------------|--|
| Voirie municipale | 2           | 30            | 40            | 2,00 \$ de plus que le salaire minimum |
| Entretien loisirs | 1           | 30            | 40            |  |
| Entretien parcs   | 1           | 30            | 40            |  |
| Administration    | 1           | 30            | 35            |  |

*ET QUE Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, soit autorisé à faire paraître une annonce dans le journal Revue de la Petite-Nation et à Emploi-Québec en ligne pour combler les postes mentionnés ci-dessus de faire une pré-sélection des candidatures reçues et de faire les entrevues des candidats retenus en collaboration avec les membres du comité et la personne responsable du secteur concerné et de faire leurs recommandations au conseil municipal;*

*ET QUE madame la Maire-suppléant, Lorraine Labrosse, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ces emplois.*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

*La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.*

\_\_\_\_\_  
Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

|                     |
|---------------------|
| _____<br>Maire      |
| _____<br>Sec. Très. |

**7.3.1.5. MODIFICATION – RÉSOLUTION 1712-627EX « FORMATIONS 2018 »**

**1801-11**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 1712-627EX, le Conseil a accepté le tableau déposé pour les formations proposées, qui demeure toutefois confidentiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve le tableau modifié (**confidentiel**) déposé relativement aux formations dispensées pour l'année 2018 ;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE cette résolution modifie la résolution numéro 1712-627EX « Formations 2018 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

7.3.2. FINANCES :

7.3.3. DEMANDES DIVERSES / DONNS :

**7.3.3.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROJETS EN PLEIN AIR POUR LA JEUNESSE**

**1801-12**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative des Forêts et des Gens désire poursuivre leurs deux programmes pour la jeunesse de la région soit :

- Le camp de la semaine de relâche « La Relâche des bois » : se passe presque entièrement en plein air et les apprentissages sont variés (inventaire forestier, feu, ski, raquette, pistage, fabrication d'une cabane, etc)
- L'aventure du « Dimanche des bois » : programme plus avancé, une fois par mois /8 mois (fabrication d'arc et flèche, randonnée, pistage, tannage de peau, entailles d'érables, cuisine sauvage, plantes comestibles et médicinales, pêche, etc)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande à cet effet afin de recevoir une contribution financière pour un montant de 600, \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal ne donnent pas suite à cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.3.3.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU CARNAVAL 2018**

**1801-13**

CONSIDÉRANT QUE le comité Municipalité amie des enfants – Comité Jeunesse, prévoit organiser des activités dans le cadre du Carnaval 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande par ce comité à l'effet de recevoir une contribution financière pour un montant de 150, \$ afin de rembourser les coûts reliés à ces activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Lamoureux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière pour un montant de 150, \$ afin de rembourser les coûts reliés à ces activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

**7.4. SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**7.4.1. SÉCURITÉ CIVILE :**

**7.4.2. SÉCURITÉ INCENDIE :**

**7.5. VOIRIE MUNICIPALE/ HYGIÈNE DU MILIEU :**

**7.5.1. ADJUDICATIONS DE CONTRATS :**

**7.5.2. SOUSSION :**

**7.5.2.1. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**1801-14**

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de procéder à la gestion et l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable de façon pro active et adéquate;

CONSIDÉRANT QUE *la Municipalité veut détecter et prévenir toutes anomalies au niveau du réseau d'aqueduc de la municipalité;*

CONSIDÉRANT *la réglementation en vigueur et celle à venir concernant l'eau potable;*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hay*

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal autorise monsieur Roger Valade, Directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;*

ET QUE *madame la Maire-suppléant, Lorraine Labrosse, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents à cet effet.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.5.2.2. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DU CHAPITRE 2 DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT ET PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENT**

**1801-15**

CONSIDÉRANT *la volonté de la Municipalité de procéder à la mise à jour du chapitre 2 des ouvrages d'assainissement et du plan de gestion de débordement du réseau sanitaire;*

CONSIDÉRANT *la réglementation en vigueur à cet effet;*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

ET RÉSOLU QUE *le Conseil municipal autorise monsieur Roger Valade, Directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la mise à jour du chapitre 2 des ouvrages d'assainissement et plan de gestion de débordement du réseau sanitaire;*

ET QUE *madame la Maire-suppléant, Lorraine Labrosse, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents à cet effet.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.5.2.3. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX, DE BIENS ET SERVICES ET LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX GÉNÉRAUX POUR L'ANNÉE 2018**

**1801-16**

CONSIDÉRANT QUE *des travaux sont à effectuer dans le secteur de la voirie sur une base régulière chaque année;*

CONSIDÉRANT QU' *il s'agit de travaux ne nécessitant aucun plan et devis par des ingénieurs;*

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

*ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil municipal autorisent monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, à aller en appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour l'achat de matériaux, de biens et services et de location d'équipements pour des travaux généraux à réaliser pour l'année 2018;*

*ET QUE les prix soumissionnés ne s'appliqueront pas aux travaux demandant des plans et devis d'ingénieurs et aux travaux subventionnés.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.5.2.4. AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉHABILITATION DES TUYAUX ET MISE EN ŒUVRE DE LA 2<sup>E</sup> CONDUITE SUITE AU PLAN D'INTERVENTION**

**1801-17**

CONSIDÉRANT *la volonté de la Municipalité de procéder à la réhabilitation des tuyaux et la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> conduite, suite au plan d'intervention;*

CONSIDÉRANT *la réglementation en vigueur à cet effet;*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

*ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise monsieur Roger Valade, Directeur des travaux publics, à aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la réhabilitation des tuyaux et la mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> conduite suite au plan d'intervention;*

*ET QUE madame la Maire-suppléant, Lorraine Labrosse, ou son représentant et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, ou son représentant sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents à cet effet.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**7.5.3. DIVERS**

**7.6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

**7.6.1. MANDAT - MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (SIÈGES IMPAIRS)**

**1801-18**

CONSIDÉRANT QUE *selon le règlement numéro 33-00 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux deux ans par résolution du Conseil municipal;*

CONSIDÉRANT QUE *le mandat des membres occupant les sièges impairs est échu depuis le 31 décembre 2017;*

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte de renouveler le mandat des membres ci-dessous mentionnés selon les termes suivants :

**Sièges impairs (mandat se terminant le 31 décembre 2019)**

Denis V. Pilon           siège # 1  
Richard Gilbert       siège # 3  
Royal Crites           siège # 5  
Pierre Lafontaine      siège # 7

ET QUE la présente prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1021, ROUTE 321 NORD**

**1801-19**

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée relativement à la propriété sise au 1021, Route 321 Nord afin de permettre la construction d'une construction accessoire ne respectant pas la marge de recul avant prescrite;

CONSIDÉRANT QUE ce garage détaché de la résidence est à une distance de 6,35 mètres de la ligne avant, alors que selon l'article 9.5.1.1. du règlement de zonage no.31-00, à l'intérieur d'une zone agricole, la marge de recul minimale avant prescrite est de 10,00 mètres, donc une dérogation de 3,65 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est en pente, la faible profondeur de la cour avant et l'application de la bande de protection riveraine, ainsi que l'occupation de l'installation septique sur ce lot, constituent des éléments contraignants justifiés à l'implantation de ce garage;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme portant le no. 32-00, cette demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accorde cette demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.3. **DEMANDE DE PIIA – 156, RUE PRINCIPALE**

**1801-20**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur au 156, rue Principale, a déposé une demande relative à la construction d'un bâtiment principal commercial, assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

## **Municipalité de Saint-André-Avellin**

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont conformes aux objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve cette demande et autorise la construction d'un bâtiment principal commercial, tel qu'indiqué au dossier PIIA 2017-3029, aux conditions décrites ci-après, soient :

- Construction d'un bâtiment principal commercial, soit un restaurant comprenant une terrasse en cour avant;
- Finition extérieure des murs en brique (brun nuancé) et d'un déclin horizontal de bois (ou ressemblant au bois) de couleur brun;
- Encadrement des ouvertures, facia et autres éléments architecturaux de couleur noire;
- Un aménagement paysager est requis en périphérie de la terrasse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **7.6.4. AUTORISATION - NOMINATION DU CHEMIN PRIVÉ « CHEMIN VALDIE »**

**1801-21**

CONSIDÉRANT le développement d'un nouveau projet résidentiel dans la municipalité de Saint-André-Avellin;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du chemin privé ont déposé une demande écrite à la Municipalité à l'effet de nommer ce chemin à l'odonyme de « chemin Valdie » en reconnaissance familiale par l'initiateur de ce projet résidentiel;

CONSIDÉRANT QU' il est primordial d'identifier ce chemin privé et ce, pour la sécurité des propriétaires et résidents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-André-Avellin accepte de nommer « chemin Valdie » le chemin privé dont l'accès est situé sur la Route 321 Nord, soit sur le lot 5 533 324;

ET QUE monsieur Pierre Villeneuve, Inspecteur en bâtiment, environnement et urbaniste et Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, sont autorisés à demander l'inscription du « chemin Valdie » à la Commission de toponymie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **7.7. LOISIRS**

#### **7.7.1. DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI ÉTÉ CANADA**

**1801-22**

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour une demande de subvention pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2018 est le 2 février 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs est autorisé à présenter une demande auprès de Développement des ressources humaines Canada, concernant le projet "Emplois d'été Canada 2018" pour l'embauche d'étudiants pour le secteur des loisirs;

ET QU' il est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal local à cet effet;

ET QUE le Responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs procède aux entrevues des candidatures retenues avec la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et soumette par la suite leurs recommandations au Conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

#### 7.7.2. **COLLOQUE – RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS**

**1801-23**

CONSIDÉRANT QUE le Colloque Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra du 2 au 4 mai 2018, à Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette formation / colloque permet de maintenir un haut standard de qualité et de pouvoir échanger avec d'autres municipalités ayant le même gabarit que la nôtre;

CONSIDÉRANT QUE le fait de participer à ce colloque, la Municipalité peut bénéficier de diverses formations pour les employés à prix réduit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Lamoureux

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le Responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs ainsi que l'Adjointe au responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs à participer au colloque ci-dessus mentionné, qui aura lieu à Venise-en-Québec, pour un montant de **110,00 \$ plus les taxes applicables par employé** ainsi qu'un montant de **298,00 \$ plus les taxes applicables** pour les frais d'hébergement;

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



**Municipalité de Saint-André-Avellin**

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

---

Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

**7.7.3 DEMANDE DE GRATUITÉ – JOURNÉE RÉGIONALE DE LA VIE ACTIVE**

**1801-24**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une demande de gratuité pour des locaux par l'organisation de Vie active afin d'y tenir la « Journée régionale de la vie active » le 23 mai 2018, soit :

- Plateau de l'aréna
- Gymnase
- Petites salles (4)

**CONSIDÉRANT QUE** cette journée permet de rassembler plus de 550 personnes et qu'il y aura un partenariat avec plusieurs organismes de Saint-André-Avellin dont le Club de marche, le Club Vallée d'Or ainsi que la possibilité de faire participer la jeunesse de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité se déroulerait suite à l'Exposition artisanale, la section de l'aréna serait déjà installée afin de recevoir les kiosques pour cette activité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation de Vie active s'occuperait de toute l'installation des kiosques (à compter du 22 mai 2018), la Municipalité ne serait que l'Hôte;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil accepte, dans ces conditions, d'offrir les locaux ci-dessus mentionnés gratuitement pour cette activité;

**ET QUE** le Responsable de l'animation culturelle de sports et loisirs profitera de cette journée afin d'organiser une visite de notre secteur urbain, incluant activités et attraits touristiques

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste de correspondances (numéros 415 à 436 pour 2017 et numéros 3 à 6 pour 2018) et certaines sont discutées avec les membres.

**9. RAPPORT DES COMITÉS**

Il n'y a aucun rapport de comités.

**10. VARIA**

**Municipalité de Saint-André-Avellin**

**10.1 NOMINATION – COORDONNATRICE MESURES D'URGENCE**

**1801-25**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-André-Avellin reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de remplacer le Coordonnateur des mesures d'urgence actuel;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget*

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal nomme Me Marie-Claude Choquette au poste de Coordonnatrice pour les mesures d'urgence en remplacement de monsieur Pierre Cousineau et ce, dès maintenant et la rémunérer pour le temps supplémentaire applicable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**10.2 DEMANDE DE LOCAL – COURS D'INFORMATIQUE AU CLUB VALLÉE D'OR**

**1801-26**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande par le Club Vallée d'Or à l'effet de pouvoir utiliser le local au sous-sol de la bibliothèque afin d'offrir des cours d'informatique à leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE ledit local n'est pas utilisé depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs et le service internet sont présents dans ce local;

CONSIDÉRANT QU' aucuns frais supplémentaires ne sont reliés à cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard*

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le Club Vallée d'Or à utiliser le local d'informatique au sous-sol de la bibliothèque afin de donner des cours à leurs membres et ce, conditionnellement à la disponibilité dudit local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**10.3 DEMANDE DE DON – CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 3007**

**1801-27**

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb, Conseil 3007, est un organisme à but non lucratif qui ramasse des fonds pour venir en aide aux personnes démunies, personnes âgées, etc;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise un « souper de doré » le 17 février prochain et que la gestion du bar sera faite par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande par les Chevaliers de Colomb, Conseil 3007, à l'effet de recevoir une contribution financière leur permettant de rembourser les frais reliés à la location des locaux;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal autorise la demande faite ci-dessus par les Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.4 **DEMANDE D'AUTORISATION – MARCHÉ POUR LES FEMMES**

**1801-28**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau afin d'autoriser la tenue d'une marche pour les femmes le 3 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que cette marche se tiendra dans le cadre d'une série d'activités visant à souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** les marcheurs circuleront sur diverses rues dont la rue Principale, il est demandé, comme par les années passées, d'avoir un véhicule de sécurité pour suivre les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par madame la conseillère Sophie Lamoureux*

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal autorise le Centre d'Action culturelle de la MRC de Papineau à tenir une marche pour les femmes à Saint-André-Avellin, le 3 mars prochain;

**ET QUE** monsieur Jean-Pierre Malette, Directeur de la sécurité publique, est autorisé à utiliser deux véhicules incendie pour la sécurité des marcheurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.5 **ACCEPTATION – ACTIVITÉS DES MOIS DE JANVIER À MARS**

**1801-29**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet d'animations des animatrices en loisirs, trois nouvelles activités sont proposées pour les mois de janvier, février et mars 2018 soit :

- 28 janvier : badminton sur glace
- 18 février : concours fabrication de bonhomme de neige
- Mars (à déterminer) : chasse aux oeufs de Pâques

**CONSIDÉRANT QUE** durant ces activités, des prix de participation seront offerts ainsi que des chocolats pour la chasse aux œufs;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par monsieur le conseiller Alexandre Lafleur*

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil municipal permet aux animatrices en loisirs d'organiser les activités ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.6 **DEMANDE DE DON – CENTRE D’ACTION CULTURELLE ET FESTIN DE LIVRES**

**1801-30**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande par le Centre d’action culturelle à l’effet de recevoir une contribution financière soit :

- 2 000,00 \$ pour l’évènement « Le Festin de livres » (29 et 30 avril 2018)
- 2 000,00 \$ pour une aide à rembourser les coûts de location des locaux et l’ensemble des activités

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière pour un montant de **4 000,00\$** au Centre d’action culturelle afin de les aider à couvrir les dépenses ci-dessus mentionnées;

ET de demander au Centre d’action culturelle, de fournir les états financiers en fin d’année.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière ou son représentant, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

\_\_\_\_\_  
Me Marie-Claude Choquette  
Directrice-générale  
Secrétaire-trésorière

11. **CALENDRIER MENSUEL**

| Date | Heure | Rencontre |
|------|-------|-----------|
|      |       |           |

12. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a eu intervention parmi les gens du public.

13. **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**1801-31**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU’ à 20h44 , la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
LORRAINE LABROSSE  
MAIRE-SUPPLÉANT

\_\_\_\_\_  
ME MARIE-CLAUDE CHOQUETTE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

|                     |
|---------------------|
| _____<br>Maire      |
| _____<br>Sec. Très. |